

HOW TO CONSIDER FREIGHT IN URBAN TRANSPORT PLANNING?

M. Ruesch & C. Petz

Rapp Trans Ltd. – Transport and Traffic Consulting, Zurich, Switzerland

martin.ruesch@rapp.ch

cornelia.petz@rapp.ch

U. Haefeli & D. Matti

Interface – Policy Studies Research Consulting, Lucerne, Switzerland

haefeli@interface-politikstudien.ch

matti@interface-politikstudien.ch

P. Ruetsche

Swiss Federal Institute of Technology – Institute for Spatial Planning and Development,
Zurich, Switzerland

ruetsche@nsl.ethz.ch

RÉSUMÉ

Le transport urbain de marchandises gagne en importance en Suisse et dans d'autres pays. D'une part, nous sommes confronté à des effets négatifs sur l'environnement et la société et d'autre part, la distribution urbaine des marchandises devient de plus en plus chère et peu fiable dû aux embouteillages. Etant donné que la planification des transports néglige souvent le transport de marchandises, la question centrale suivante se pose : « Comment considérer le transport de marchandises dans la planification du transport urbain ? »

Un projet suisse a étudié l'approvisionnement en biens et le transport dans les conurbations, identifié des facteurs clés et des indicateurs de durabilité, développé un cadre d'évaluation de mesures, appliqué et évalué des mesures et des stratégies pour un approvisionnement en biens et des transports plus durables et développé un plan de mise en œuvre. Dans le cadre d'un projet ultérieur, des directives concernant la planification du transport de marchandises dans les zones urbaines ont été mises en œuvre. Les deux projets ont été financés par l'Office fédérale des routes (OFROU), l'Office fédérale des transports (OFT), le Fonds national suisse (FNS), les cantons de Zurich, des Grisons et de Schaffhouse ainsi que la ville de Zurich.



Illustration 1 – Situation typique dans les zones urbaines suisses

Les directives de planification permettent de mieux prendre en compte le transport de marchandises dans la planification du transport et l'aménagement du territoire. En outre, elles favorisent la prise de conscience de la problématique du transport de marchandises dans les conurbations. Les directives sont destinées aux autorités nationales, régionales et locales, aux entreprises de conseil et de planification, aux instituts de recherche, aux expéditeurs ainsi qu'aux prestataires de logistiques et de services de transport.

Cet article décrit comment le transport de marchandises devrait être géré dans la planification du transport urbain et identifie des stratégies et des mesures pour aboutir à un transport de marchandises plus durables dans les zones urbaines.